

MON ESPACE SANTÉ

Le nouveau service public numérique

Jérôme Citron

Vingt-cinq ans après l'apparition de la carte Vitale, l'Assurance Maladie a franchi une nouvelle étape digitale avec le lancement, en février dernier, de « Mon espace santé ». Ce service a pour ambition de révolutionner la gestion des informations de santé en facilitant leur stockage et en permettant une meilleure communication des données entre les professionnels et les patients.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Cette plateforme est un nouveau service public numérique opéré par l'Assurance Maladie et hébergé en France. Depuis février 2022, 66 millions de Français peuvent s'y connecter et stocker gratuitement l'ensemble de leurs données de santé. Ils peuvent également partager ces informations en toute

sécurité avec les professionnels qui les suivent. Ce nouveau service a été expérimenté dans trois départements pilotes (la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme) avant d'être étendu à l'ensemble du territoire. Progressivement, de nouveaux services devraient voir le jour. L'objectif est d'accompagner l'utilisateur dans la gestion de ses données de santé.

LES SERVICES PROPOSÉS

Cet espace numérique personnel contient un coffre-fort sécurisé où sont classés tous les documents de santé (ordonnances, résultats de biologie, dossiers d'hospitalisation). Ce coffre sera automatiquement alimenté par tous les professionnels de santé. Mon espace santé comporte

également le profil médical de chaque patient. Ce dernier peut d'ailleurs remplir ses informations personnelles (allergies, antécédents familiaux, etc.) en prévision d'une hospitalisation d'urgence, par exemple. Il peut aussi mettre à jour ses constantes (poids, tensions, glycémie, etc.). Enfin, cet espace numérique propose un carnet de vaccination et une messagerie pour sécuriser les échanges entre le patient et les professionnels et établissements de santé qui le prennent en charge.

LES NOUVEAUTÉS

Progressivement, Mon espace santé devrait s'enrichir de nouvelles fonctionnalités afin d'exploiter toutes les potentialités du numérique. Déjà, l'Assurance Maladie annonce (dans le courant de l'année 2022) la mise à disposition d'un agenda médical qui permettra de réunir l'ensemble des rendez-vous médicaux ainsi que les rappels de vaccination et de dépistage. Au fur et à mesure, d'autres applications seront proposées. Cet espace numérique devrait notamment permettre de prendre à bras-le-corps la question de la prévention, l'une des grandes faiblesses de notre système actuel. ●



Pour activer Mon espace santé

L'activation du compte doit s'effectuer directement sur le site de la plateforme. Il suffit de se munir de sa carte Vitale et de suivre les instructions. L'inscription est d'une très grande simplicité, tout comme la navigation sur le site. Il s'agit d'un service grand public. Pour assurer la sécurité des données, à chaque connexion sur le site, l'utilisateur devra entrer un code personnel reçu par téléphone ou e-mail. **Pour créer votre espace en ligne, rendez-vous sur : www.monespacesante.fr**



Est-il obligatoire de le créer ?

Chacun reste libre de s'opposer à la création de son espace personnel. Et si un usager a créé son espace, il peut le fermer à tout moment avec la même facilité. Il est également possible de supprimer les données de santé qui y figurent. La philosophie de cet outil est bien de faire de l'utilisateur l'acteur de sa santé et le détenteur de ses données personnelles. L'utilisateur peut, par exemple, décider de rendre accessible ou non aux professionnels de santé l'historique de ses soins.